

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 22 septembre 2022

Date de convocation : 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Jean-Louis LAUNAY - Franck GAUTHIER – Magali LOISEAU - Odile PINEAU à partir de la délibération n°2 - Sabine LOIZEAU - Christelle BOURMAULT - Florence DE CHABOT - Marie-Annick MENANTEAU - Françoise PINEAU - Marie-Françoise RAUTURIER - Amélie PASQUIER - Alexandra BEAUNÉ - Alain CHENOIR - Laydie PASQUIER - Valérie VERDON

Excusés/Pouvoirs :

Christophe VILLENEUVE donne pouvoir à Sabine LOIZEAU
Marie-Thérèse ABINAL donne pouvoir à Magali LOISEAU
Angélique RICHARD - Jean-Michel LUMEAU - Fanny GUEZENNEC - Elodie BRANGER

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 16 à la délibération n°1 – 17 à partir de la délibération n° 2

Nombre d'administrateurs votants : 18 à la délibération n°1 – 19 à partir de la délibération n° 2

• 09 – ADHESION A L'ASSOCIATION GERONTOPOLE AUTONOMIE LONGEVITE DES PAYS DE LA LOIRE – Rapporteur : Magali LOISEAU

L'association Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire est un pôle régional de regroupement de compétences, d'accompagnement d'initiatives et de réalisation de projets ayant pour objectif principal, dans un contexte de forte évolution démographique, l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées.

L'association déploie ses activités selon 4 axes interdépendants et complémentaires :

- développer la recherche publique et privée,
- améliorer les dispositifs de formation initiale et continue,
- favoriser le développement économique du territoire et de ses entreprises,
- accompagner l'évolution des territoires.

Il est proposé d'adhérer au Gérontopôle des Pays de la Loire pour notamment :

- être informé de l'actualité et des événements en lien avec le vieillissement,
- participer à des démarches collectives (groupes de travail thématiques),

L'adhésion au Gérontopôle a un coût annuel de 1 050 €.



Département de la Vendée

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de bien vouloir :

- autoriser l'adhésion du CIAS du Pays des Herbiers à l'association Gêrontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire,
- l'autoriser ou le vice-Président à signer tout document se rapportant à cette adhésion,
- prélever les crédits au budget principal sur le compte 02 - 6188.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

Publié électroniquement le : 30 SEP. 2022

Transmis en Préfecture le : 30 SEP. 2022

